



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 janvier 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 29

Représentés : 5

Absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le 25 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 janvier 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents au siège : M. Bernard ALBAN, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Corinne DUDU, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Anne TURREL, M. Serge VARVIER, M. Maurice VOISIN

Étaient présents en visioconférence : M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Renaud DUMAY, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT,

Étaient absents excusés : Mme Nathalie BISIGNANO, Mme Mylène CHAMBAUD (pouvoir à M. Serge VARVIER), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme Catherine SALVETTI), Mme Mélanie MONCHAUX, Mme Sabrina MOUCHETTE (pouvoir à M. Jean-Michel LUX),

Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

#### N°2022/01/25/01 – DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

**PREND ACTE** qu'un débat a eu lieu.

**ADOpte** les orientations de cadrage suivantes :

#### Modalités de mise en œuvre :

1. Création et diffusion d'un questionnaire à l'ensemble du personnel, dont les résultats serviront d'appui aux échanges et aux propositions pour la mise en œuvre de la participation financière de l'employeur (niveau de participation, modulation sociale ou familiale, prise en compte des agents retraités ou non, etc.)
2. Un contrat de groupe à l'échelle du territoire ne serait pas pertinent au regard du nombre d'agents et de la charge de travail induite. Si le Centre de Gestion de l'Ain s'engage dans une procédure collective, la Communauté de Communes pourra souscrire à cette convention de participation, pour un ou plusieurs risques, si les conditions lui semblent satisfaisantes. A défaut, la participation financière pourra être envisagée dans le cadre de la procédure dite de labellisation.

#### Instances à mobiliser :

1. Travaux à mener par un groupe de travail issu du Comité Technique qui pourra conduire cette étude à partir de 2022 et les années suivantes et qui serait composé de 3 membres élus parmi les 6 titulaires et suppléants et de 3 membres issus du collège des agents parmi les 6 titulaires et suppléants. Il est précisé qu'il conviendrait que les 6 membres du groupe de travail s'engagent à conduire cette réflexion durant l'année 2022 et les années suivantes, compte tenu de la complexité du sujet et donc au-delà de leur mandat au sein du comité technique, qui sera remplacé à partir de 2022 par un Comité Social Territorial, à l'issue des prochaines élections professionnelles en décembre 2022.
2. Accompagnement du service RH, qui participera aux réunions du groupe de travail.
3. Points d'étapes présentés au Bureau, qui fixera ou préparera les orientations budgétaires avant les échanges en conseil communautaire lors des différents Débats d'Orientations Budgétaires annuels à compter de 2023.

Planification :

Il n'est pas exclu de prévoir une application par anticipation sur les délais légaux (prévoyance 2025 et santé 2026), mais cette hypothèse sera confirmée après une première étape préparatoire permettant de bien identifier les enjeux et les délais, qui permettront de définir ultérieurement les années de mise en place de ces 2 dispositifs.

Quelles que soient les dates retenues, il conviendra de mettre en place d'un programme de travail permettant de préparer ces échéances, comprenant comme première étape le questionnaire au personnel et impliquant les instances désignées.

**PREND ACTE** de la composition du groupe de travail pour ce qui concerne les représentants élus du comité technique qui sont volontaires : Jean-Claude DESCHIZEAUX, Alain REIGNIER et Renaud DUMAY.

**PRECISE** que les représentants du personnel membres du comité technique doivent se réunir pour désigner parmi eux les 3 agents qui intégreront le groupe de travail sur la base du volontariat.

**N°2022/01/25/02- TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> MARS 2022**

**ACCEPTE** les propositions de :

- Suppression de l'emploi de Responsable Voirie/Bâtiments à temps complet 35 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux,
- Création d'un emploi de Responsable Bâtiments et Espaces Extérieurs à temps complet 35 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux,
- Suppression de l'emploi d'agent polyvalent à temps non complet 10 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,
- Création de l'emploi d'agent polyvalent à temps complet 35 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Modification de l'emploi de technicien assainissement pour autoriser le recrutement aux cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou des techniciens territoriaux

**FIXE** le tableau des emplois permanents suivant, à effet au 1<sup>er</sup> mars 2022.

**ET AUTORISE** Monsieur Le Président à procéder aux formalités administratives.

<b>Tableau des emplois permanents à temps complet au 1<sup>er</sup> mars 2022</b>			
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire</b>	<b>Groupes fonctions RIFSEEP</b>
<b>Filière administrative</b>			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B1
Responsable de gestion comptable	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	A3 ou B1
Chargé de mission mutualisation et proximité	1	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2 ou C1
Responsable de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B1 ou C1
Assistant(e) de direction et chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administratif(ve) du Pôle Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administrative et comptable	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux	C1 ou B3
Assistant(e) de gestion administrative du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1

Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Attachés territoriaux	B2 ou A4
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	2	Cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux	B3 ou C1
<b>Filière animation</b>			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoint d'animation territoriaux ou des Animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoint d'animation territoriaux	C1
<b>Filière Technique</b>			
Directeur / Directrice du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux	A2 ou B1
Responsable adjoint(e) du Pôle Technique et responsable du service assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Bâtiments/Espaces extérieurs	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Adjoint Techniques	B2 ou C1
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B2 ou C1
Chargé de mission PCAET	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs ou Techniciens territoriaux ou des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques	C2 et C2 logé
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques 35h/semaine	C2
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais - Responsable de la Microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A4 (25 h) A3 (10 h)
Assistant(e) d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Moniteurs éducateurs territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	8	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Service Petite Enfance	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

**Tableau des emplois permanents à temps non complet au 1<sup>er</sup> mars 2022**

Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
<b>Filière administrative</b>			
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux 32h/semaine	B2
Secrétaire du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1
Animateur(rice) Référent(e) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 26h/semaine	A4 ou B3 ou C1
Animateur(rice) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs	A4 ou B3 ou C2

		territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 24h/semaine	
<b>Filière Animation</b>			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	6	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
<b>Filière Technique</b>			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 7h/semaine	C2
Agent polyvalent (à supprimer au 1 <sup>er</sup> mai 2022)	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 10h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 18h/semaine	C2
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Animateur/Animatrice du RAM SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine	A4
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2

**N° 2022/01/25/03 - CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

**CREE un emploi** pour accroissement temporaire d'activité de **Gardien du week-end au Parc Visiosport** à temps non complet pour une durée de travail de 7 heures hebdomadaires à compter du 29 janvier 2022 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints techniques,

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives aux recrutements et à procéder aux formalités administratives.

**N°2022/01/25/04- CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A L'OFFICE DE TOURISME**

**CREE un emploi** pour accroissement saisonnier d'activité d'agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique au sein du Pôle Tourisme à temps non complet annualisé 24,5 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour une période de six mois pendant une même période de 12 mois consécutifs, emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux,

**AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement et à procéder aux formalités administratives.

**N°2022/01/25/05- SERVICE PETITE ENFANCE : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**CREE** un emploi pour accroissement temporaire d'activité de Directrice adjointe du Pôle VisioCrèche à temps complet 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Educateurs de Jeunes Enfants.

**AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement et à procéder aux formalités administratives.

**N°2022/01/25/06 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE**

**AUTORISE** la télétransmission des actes relevant de la Commande publique soumis au contrôle de légalité.

**AUTORISE** le Président à signer un avenant n° 2 à la convention initiale pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

**N°2022/01/25/07 – PROVISION POUR CREANCES IRRECOUVRABLES A CONSTITUER SUR 5 BUDGETS**

**DECIDE** de constituer une provision pour risques et charges à la date du 31 décembre 2021, sur 5 budgets, d'un montant de :

- Budget Principal : 4 976,98 euros
- Budget Assainissement Collectif : 21 245,44 euros
- Budget Assainissement Non Collectif : 90 euros
- Office de Tourisme : 80,72 euros
- Budget Atelier Relais DPI : 1 195,95 euros

**DECIDE** d'imputer ces montants à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » des 5 budgets concernés.

**PRECISE** que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recettes au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.

**DIT** que les crédits sont prévus aux budgets concernés – exercice 2021.

**N°2022/01/25/08 - BUDGET PRINCIPAL 2022 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DECIDE** d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'Investissement pour un montant total de 113 500 euros selon répartition suivante :

- Opération 3R36 — Modes doux - au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques –  
**à hauteur de 5 300 euros.**
- Opération 41 – Aire d'accueil des Gens du Voyage – au compte 2317 – Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition – **à hauteur de 27 000 euros.**
- Opération 57 – Etudes mobilité – au compte 2031 – Etudes –  
**à hauteur de 60 000 euros.**
- Opération 72 – Circulation accès Visiosport – au compte 2151 – Installations, matériel et outillage techniques réseaux de voirie –  
**à hauteur de 20 000 euros.**
- Opération 76 – France Services – au compte 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques –  
**à hauteur de 1 200 euros.**

**PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget Principal de l'exercice 2022 lors de son adoption.

**N°2022/01/25/09 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DECIDE** d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'Investissement pour un montant total de 216 500 euros selon la répartition suivante :

- Opération 3R28 – Réhabilitation des réseaux selon priorités 1 & 2 – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques –  
**à hauteur de 60 000 euros HT.**
- Opération 29 – Mise en séparatif Chemin des Mûriers Montmerle s/S – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques –  
**à hauteur de 20 000 euros HT.**
- Opération 46 – Extension Mont Essui Garnerans – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques –  
**à hauteur de 3 500 euros HT.**
- Opération 47 – Transfert Peyzieux s/S – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques –  
**à hauteur de 80 000 euros HT.**
- Opération 48 – Aménagements divers suite SD Nord - au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques –  
**à hauteur de 7 000 euros HT.**
- Opération 49 – Bassin stockage et canalisations Mogneneins - au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques –  
**à hauteur de 20 000 euros HT.**
- Opération 50 – Extension En Griffailles Montmerle s/S – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques –  
**à hauteur de 6 000 euros HT.**
- Opération 52 – Extension Impasse de l'Annexe Mogneneins - au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques –  
**à hauteur de 20 000 euros HT.**

**PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget Assainissement Collectif de l'exercice 2022 lors de son adoption.

**N°2022/01/25/10 – TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE – « EN THIOULET » - FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT**

**FIXE** la participation aux travaux de branchement due par le propriétaire concerné par l'extension du réseau d'eaux usées « En Thiollet » à MONTMERLE-SUR-SAONE à la somme de **1 025 € HT** par branchement,

**PRECISE** que ce montant est déductible de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) appliquée selon les délibérations en vigueur à la date du raccordement au réseau.

**N°2022/01/25/11 – TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE MESSIMY-SUR-SAONE – « CHEMIN DE LA PRAIRIE » - FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT**

**FIXE** la participation aux travaux de branchement due par les propriétaires concernés par l'extension du réseau d'eaux usées « Chemin de la Prairie » à MESSIMY-SUR-SAONE à la somme de **2 183 € HT** par branchement,

**PRECISE** que ce montant est déductible de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) appliquée selon les délibérations en vigueur à la date du raccordement au réseau.

**N°2022/01/25/12 – PROJETS D'INVESTISSEMENTS A L'ALSH VISIOMOMES : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA CAF**

**APPROUVE** la demande d'aide financière de 12 365,86 € auprès de la CAF de l'Ain pour les dépenses d'investissement envisagées à hauteur de 15 457,33€HT à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes, sous réserve de confirmation lors du vote du budget primitif 2022.

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et la Communauté de Communes à percevoir les sommes attribuées.

**N°2022/01/25/13 – REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DU RELAIS PETITE ENFANCE SAONERELAIS : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA CAF**

**APPROUVE** la demande d'aide financière de 918 € auprès de la CAF de l'Ain pour l'achat d'un nouvel ordinateur portable pour le Relais Petite Enfance SaôneRelais.

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et la Communauté de Communes à percevoir les sommes attribuées.

**N°2022/01/25/14 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DEUX RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) « VISIORELAIS » ET « SAONE RELAIS »**

**APPROUVE** le règlement intérieur de VisioRelais et de Saône Relais,

**PRECISE** que le règlement est mis en application à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 jusqu'au 31 décembre 2025 sous réserve de toutes modifications ultérieures pouvant intervenir avant cette échéance.

**AUTORISE** la signature du règlement modifié de VisioRelais et de Saône Relais par le Président,

**RAPPELLE** que la contre-signature de l'autorisation parentale par les assistants maternels vaut acceptation du règlement intérieur et conditionne l'accès aux locaux.

**N°2022/01/25/15 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DEPARTEMENTALE FRANCE SERVICES**

**APPROUVE** la labellisation France Services de la structure de la communauté de communes située 2 rue de Lyon à Montmerle sur Saône et son adhésion à la charte nationale d'engagement « France Services ».

**APPROUVE** la convention départementale France Services.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant, à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à solliciter les aides financières susceptibles de participer au financement de ce service.

**N°2022/01/25/16 – SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE EN QUASI-REGIE D'ANIMATION DU SERVICE PUBLIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN (ALEC AIN)**

**APPROUVE** l'accord-cadre en quasi-régie d'animation du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) avec la Société Publique Locale (SPL) Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC AIN) pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2023, annexé à la présente délibération.

**VALIDE** la participation financière prévisionnelle maximale de la communauté de communes à la SPL ALEC AIN d'un montant de 34 398 € nets de taxes pour l'année 2022 et d'un montant de 39 769 € nets de taxes pour l'année 2023.

**RAPPELLE** qu'une participation financière d'un montant de 150 € a été instaurée par délibération du 17 décembre 2019, à payer par les propriétaires de logement bénéficiaires de l'aide de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, qui intervient au-delà du premier niveau de conseil gratuit.

**AUTORISE** l'ALEC AIN, en tant qu'opérateur technique du SPPEH, à encaisser les sommes correspondantes à la participation financière de 150 €, auprès de chaque propriétaire de logement bénéficiaire de l'aide de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et utilisateur du service, pour le compte de la communauté de communes.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit accord-cadre ainsi que tout autre document y afférant, à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision.

**DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits aux budgets 2022 et 2023 - article 611 « contrats de prestation de service ».

#### **N°2022/01/25/17 – CESSION DU LOT N°6 DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE**

**DECIDE** de vendre le lot n°6 du parc d'activité Visionis 5 situé rue de l'Industrie à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie de 1 950 m<sup>2</sup> à Monsieur Saïd BOUYABLANE, représentant la société ICD.CONSTRUCTION, ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 45 € HT le m<sup>2</sup> viabilisé pour un prix total de 87 750 € HT soit 105 300 € TTC.

**ANNULE et REMPLACE** la délibération n°2021/10/26/07 du 26 octobre 2021 autorisant la cession du lot n°6 à Monsieur Johan REVILLON représentant la SARL TOURVEON.

**MET UN TERME** à la promesse de vente du lot n°8 signée avec Monsieur Saïd BOUYABLANE, représentant la société ICD.CONSTRUCTION le 11 octobre 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

#### **N°2022/01/25/18 – CESSION DU LOT N°8 DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE**

**DECIDE** de vendre le lot n°8 du parc d'activité Visionis 5 situé rue de l'Industrie à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie de 2 142 m<sup>2</sup> à la SARL TOURVEON représentée par Monsieur Johan REVILLON, ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 45 € HT le m<sup>2</sup> viabilisé pour un prix total de 96 390 € HT soit 115 668 € TTC.

**ANNULE et REMPLACE** la délibération n°2021/06/29/20 du 29 juin 2021 autorisant la cession du lot n°8 à Monsieur Saïd BOUYABLANE, représentant la société ICD.CONSTRUCTION.

**MET UN TERME** à la promesse de vente du lot n°8 signée avec Monsieur Saïd BOUYABLANE, représentant la société ICD.CONSTRUCTION le 11 octobre 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

#### **N°2022/01/25/19 – AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER DE L'EXTENSION DU PARC ACTIVAL**

**APPROUVE** le projet d'aménagement de l'extension du Parc Actival située lieu-dit En Bussière à Saint-Didier sur Chalaronne, qui prévoit la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises, composé de 2 lots maximum.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de permis d'aménager de l'extension du Parc Actival d'une superficie d'environ 7 744 m<sup>2</sup>, ainsi que toutes les pièces administratives se référant à cet aménagement,

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de permis d'aménager auprès du service urbanisme de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne.

**DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2021/12/14/06 du conseil communautaire du 14 décembre 2021.

#### **N°2022/01/25/20 – PRIX DE VENTE AU M<sup>2</sup> DES LOTS DE L'EXTENSION DU PARC ACTIVAL ET DU TERRAIN EN ZONE AGRICOLE A SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE**

**DECIDE** de fixer les prix de vente définis comme suit :

en zone UX :

. le lot n°1 à 31 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé

. le lot n°2 à 29 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé

de l'extension du Parc Actival située rue des Métaux lieudit En Bussière à Saint-Didier sur Chalaronne.

en zone agricole :

. une parcelle de terrain à 0,25 € HT/m<sup>2</sup> située hors périmètre du lotissement

**AUTORISE** M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

## N°2022/01/25/21 – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

**DONNE** délégation à M. le Président pour signer toutes conventions définissant les modalités techniques et financières pour le déploiement des réseaux dans le cadre des opérations d'aménagement ou d'extension des parcs d'activités relevant de la compétence développement économique : gaz par GRDF (Gaz Réseau Distribution France), électrique par ENEDIS ou le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain), fibre optique par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), et eau potable par le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône.

**RAPPELLE** les délégations précédemment attribuées à M. le Président pour :

- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- créer, modifier ou dissoudre les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- autoriser les moyens de paiement et en fixer les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) relevant de la compétence communautaire par délégation de l'exercice du droit de préemption des communes,
- autoriser le paiement des dommages en cas de sinistre imputable à la Communauté de Communes et de non prise en charge totale par l'assurance selon le montant de la franchise applicable,
- prendre toute décision et signer les conventions concernant l'accueil de stagiaires dans les services de la Communauté de Communes hors attribution d'une gratification (obligatoire à partir d'une présence de deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire),
- autoriser la signature de conventions de mise à disposition précaire et à titre gratuit des équipements sportifs aux associations après accord de la commission Social et vie sportive,
- fixer les tarifs de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre sur proposition de la commission Tourisme,
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre l'Office de Tourisme Val de Saône Centre et divers organismes et les signer, sur proposition de la commission tourisme,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- fixer les tarifs des Gîtes de la Calonne sur proposition de la commission Tourisme,
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre les Gîtes de la Calonne et divers organismes et les signer, sur proposition de la commission tourisme,
- se prononcer sur les admissions en non-valeur et extinctions de créances après avis de la commission Finances,
- procéder, dans la limite d'un montant annuel de 1 million d'euros et après avis de la commission Finances, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;),
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et divers organismes de formation et les signer
- signer les plans de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour l'alimentation électrique de parcelles ou de parcs d'activités dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique.

**PREVOIT** qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant, conformément à l'article L2122-17 du CGCT,

**RAPPELLE** que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

## N°2022/01/25/22 – COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

**DECIDE** de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

**APPROUVE** la candidature de M. Philippe DAVIDIAN à la commission Environnement et la composition des Commissions thématiques intercommunales selon le tableau ci-après,

**RAPPELLE** que les conseillers suivants sont placés en liste d'attente :

- commission Assainissement : M. Jean-Philippe BEROUD (Chaleins)
- commission Tourisme : Mme Michelle JAMBON, Mme Stéphanie DEMAUX, Mme Gisèle LORON (Chaleins), **M. Maurice VOISIN** (Thoissey)
- commission Economie et voirie : **M. Lucien MOLINES** (Chaleins), Mme Arlette BERNARD (Montceaux)
- commission Social et vie sportive : Mme Nolwen SEZNEC, Mme Stéphanie DEMAUX et M. Gilles LARUE (Chaleins), Mme Myriam VILLUENDAS (Lurcy)
- commission Environnement : Mme Sylvianne GIRAUD et M. Raymond FLANDIN (Chaleins),
- commission Bâtiments et espaces extérieurs : M. Gilles KNOEPFLI, Mme Gisèle LORON et M. Christian GOIFFON (Chaleins)
- commission Mutualisation et Services de proximité : **Mme Catherine SALVETTI** (Chaleins), Myriam VILLUENDAS (Lurcy)

<b>Commission FINANCES</b> <b>(15 membres + le Président)</b> <b>M. Jean-Claude DESCHIZEAUX,</b> <b>Président</b> <b>Mme Marie-Jeanne VERCHERAT</b> <b>M. Jean-Michel LUX</b> <b>M. Lucien MOLINES</b> <b>Mme Marianne MORSLI</b> <b>M. Alain REIGNIER</b> <b>M. Thierry SEVES</b>	<b>Mme Nathalie BISIGNANO</b> <b>M. Thierry MICHAL</b> <b>M. Jean-Pierre CHAMPION</b> <b>M. Philippe PROST</b> <b>Mme Marie-Monique THIVOLLE</b> <b>Mme Magalie PEZZOTTA</b> <b>M. Serge VARVIER</b> <b>M. Paul FERRÉ</b> Mme Arlette BERNARD	<b>Commission AMENAGEMENT</b> <b>(14 membres)</b> <b>Mme Marie Monique THIVOLLE</b> <b>Mme Catherine SALVETTI</b> <b>M. Dominique VIOT</b> <b>M. Alain REIGNIER</b> <b>M. Philippe PROST</b> Mme Corinne FONTAN	<b>Mme Catherine GUTIERREZ</b> <b>M. Richard LABALME</b> <b>Mme Claude CLEYET-MARREL</b> <b>Mme Patricia CHMARA</b> M. Nicolas DI NUCCI Mme Jocelyne ROLLET M. Mathieu ROLLET <b>M. Thierry MICHAL</b>
<b>Commission ASSAINISSEMENT</b> <b>(15 membres)</b> <b>M. Serge VARVIER</b> <b>M. Franck CALAS</b> <b>M. Thierry SEVES</b> M. Sébastien MOYNE M. Jacques VERT M. Pierre ECKERT M. Philippe DAVIDIAN	<b>M. Bernard ALBAN</b> <b>M. Benoît PEIGNÉ</b> M. Patrice ANSOUD M. Roger RIBOLLET M. Dominique REVOL M. Vincent GELAS M. Frédéric KANDZIORA M. Grégoire LEYNAUD	<b>Commission TOURISME</b> <b>(15 membres)</b> <b>Mme Anne TURREL</b> <b>Mme Sabrina MOUCHETTE</b> <b>Mme Isabelle HELIN</b> <b>Mme Mylène CHAMBAUD</b> Mme Gaëlle LABALME M. Guy CHANUDET M. Jean-Marc GIMARET	<b>Mme Carole FAUVETTE</b> <b>Mme Marie-Monique THIVOLLE</b> <b>Mme Magalie PEZZOTTA</b> Mme Sylvianne GIRAUD M. Laurent PERRI M. Franck DURET M. Philippe MABRU Mme Arlette BERNARD
<b>Commission ECONOMIE ET VOIRIE</b> <b>(15 membres)</b> <b>M. Renaud DUMAY</b> <b>Mme Marianne MORSLI</b> <b>M. Alain REIGNIER</b> <b>M. Thierry SEVES</b> M. Johan VIVIEN MAGNIEN M. Christophe POULAIN M. Pierre LABALME	<b>Mme Patricia CHMARA</b> <b>M. Bernard ALBAN</b> <b>M. Romain COTTEY</b> M. Patrice ANSOUD Mme Dorothée TATON M. Vincent GELAS M. Boris LEYNAUD Mme Chrystel SCHNEIDER	<b>Commission SOCIAL ET VIE SPORTIVE</b> <b>(15 membres)</b> <b>Mme Nathalie BISIGNANO</b> <b>Mme Isabelle HELIN</b> M. Christian GOIFFON Mme Élise BURDEAU-AUCLAIR Mme Maryline BOUQUIN M. Thomas VANNIER Mme Marie Rosie GIMARET	<b>Mme Mélanie MONCHAUX</b> <b>Mme Patricia CHMARA</b> Mme Nathalie MARCHÉ M. Fabrice VIOLLET M. Franck SERRURIER Mme Valérie BREVET Mme Fatima KHENFER Mme Véronique VAILLANT
<b>Commission ENVIRONNEMENT</b> <b>(15 membres)</b> <b>M. Jean-Michel LUX</b> <b>M. Renaud DUMAY</b> M. Gilles VATOUX M. Stéphane DUFOUR Mme Corine FONTAN Mme Marie-Laure KNEPPERT M. Cyril CORDELIER	Mme Anaïs LEAL Mme Véronique LEONET M. Jacques VERT M. Xavier MARGUIN M. Philippe BRUNEL M. Edouard BREVET <b>M. Dominique VIOT</b> M. Philippe DAVIDIAN	<b>Commission BÂTIMENTS et ESPACES EXTERIEURS</b> <b>(15 membres)</b> <b>M. Jean-Pierre CHAMPION</b> <b>M. Lucien MOLINES</b> M. Thierry LUCENET M. Jérémy GONIN M. Jean-Marc LOURENCO M. Pascal DEBROS	<b>Mme Corinne DUDU</b> <b>M. Romain COTTEY</b> M. Gilles VATOUX M. Jacques MARAILLAC Mme Myriam VILLUENDAS M. Philippe DAVIDIAN Mme Vanessa JOURNALLEAU M. Jean-Marc GIMARET M. Fabrice RAPHANEL
<b>Commission MUTUALISATION et Services de Proximité</b> <b>(15 membres)</b> <b>M. Denis SAUJOT</b> <b>M. Dominique VIOT</b> <b>Mme Claude CLEYET-MARREL</b> M. Jérémy GONIN Mme Brigitte MORIN M. Christophe BOUQUIN-JAFFRE Mme Marie Rosie GIMARET	<b>Mme Fabienne GIMARET</b> <b>M. Maurice VOISIN</b> Mme Michelle JAMBON Mme Monique PERILLAT-MANDRY Mme Laetitia DULAC Mme Emile PAULE Mme Céline GINOUX Mme Arlette BERNARD		

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

**N°2021/90 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER /Vente SAS SAB RHODANIENNE / SCI A.C.V. 01**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Maître Sandrine TARION, Notaire à Montmerle sur Saône (01090), dans le cadre de la vente de plusieurs bâtiments industriels implantés sur les parcelles cadastrées suivantes :

- AB n°102, AB n°342, AB n°344, AB n°777, AB n°779 situées lieu-dit Le Peleux, parc d'activité Visionis,
- AB n°103, située 6048 Route de Mâcon
- AB n°343 située 251 rue de l'Industrie

à MONTMERLE SUR SAONE (01090).

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- parcelles AB n°102, AB n°342, AB n°344, AB n°777, AB n°779 situées lieu-dit Le Peleux, parc d'activité Visionis,
- AB n°103, située 6048 Route de Mâcon
- AB n°343 située 251 rue de l'Industrie

sur lesquelles sont implantés plusieurs bâtiments industriels de fonderie d'aluminium sans bureau avec parking et terrain et une maison d'habitation, à Montmerle sur Saône, dont la vente est envisagée au prix de 755 000 euros par la SAS SAB RHODANIENNE représentée par le GROUPE SAB FINANCIERE D'AZOLETTE ayant son siège social à BELMONT DE LA LOIRE (42670) au profit de la SCI A.C.V. 01.

**N°2021/91 – Convention de stage avec l'université Jean Monnet**

Considérant le souhait d'accueil d'un stagiaire au sein du Service Office de tourisme – 01090 Guéreins,

Vu la proposition de convention de l'université Jean Monnet – 10 rue Tréfilerie 42000 SAINT-ETIENNE

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour accueillir M. Fedi Ben Nouredine ZOGHLAMI, stagiaire étudiant en Licence LEA Anglais-Italien, au sein de l'Office de tourisme Val de Saône Centre.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 4 janvier au 12 février 2022.

**N°2021/92 Mission complémentaire pour la réalisation de levés topographiques sur le territoire de la Communauté de Communes**

**ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Vu la consultation de 3 entreprises par procédure restreinte sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics.com,

Vu le PV de classement des offres, après validation en date du 8 décembre 2021 par M. VARVIER, Vice-Président en charge de l'assainissement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un accord-cadre à bons de commande, est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **MOREL GEOMETRE EXPERTS** – 11 Rue Victor Hugo – 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, pour la réalisation de levés topographiques sur le territoire de la Communauté de Communes.

Article 2 :

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'1 an, pouvant être renouvelée 3 fois par période successive d'1 an et par tacite reconduction (durée maximale de 4 ans soit jusqu'en décembre 2025).

Le montant total de l'ensemble des bons de commande (sur la durée maximale de l'accord-cadre) est estimé inférieur à 40 000 € HT et ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de **39 999 € HT**.

*A titre indicatif, le montant estimatif de simulation, remis dans l'offre s'élève à 7 118,50 € HT (addition de 4 DQE de simulation).*

Chaque bon de commande sera émis au fur et à mesure des besoins.

**N°2021/93 – Marché public de services d'assurances pour la Communauté de Communes Val De Saône Centre**

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 1<sup>er</sup> septembre 2021,

Vu le procès-verbal d'analyse et de classement des offres établi le 28 octobre 2021, après réunion de la CEO,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un marché public de services d'assurance est passé entre la Communauté de Communes Val-de-Saône Centre avec les entreprises suivantes et pour les montants cités ci-après :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ESTIMATIF ANNUEL	
1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	<b>ASSURANCES PILLIOT (Mandataire)</b> Rue de Witternesse – BP 40 002 42602 - 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX <b>VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG (Co-traitant)</b> VHV PLATZ 1 – 30177 HANOVRE - Allemagne	5 382, 44 € H.T	
2	Assurance des responsabilités et des risques annexes	<b>GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE</b> PÔLE COLLECTIVITÉ 50 Rue de St Cyr – 69251 LYON CEDEX 09	Solution de base	4 382, 62 € H.T
			Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 : Protection juridique	1 387, 38 € H.T

			Prestation Eventuelle environnementaux	Supplémentaire 2 : Risques	742, 00 € H.T
<b>3</b>	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	<b>SMACL ASSURANCES</b> 141 Avenue Salavador Allende — 79031 NIORT CEDEX 09	Solution de base		1 575, 94 € H.T
			Marchandises transportées		120, 00 € H.T
<b>4</b>	Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	<b>SMACL ASSURANCES</b> 141 Avenue Salavador Allende — 79031 NIORT CEDEX 09	432, 00 € H.T		

Le montant annuel estimatif pour l'ensemble du marché s'élève ainsi à 14 022, 38 € H.T soit 56 089, 52 € H.T sur la durée totale du marché (4 ans)

Article 2:

Le marché public est conclu pour une période de **4 ans** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 soit jusqu'au 31 décembre 2025.

**N°2021/97 Mission complémentaire pour la réalisation d'investigations complémentaires de détection et géo-référencement de réseaux en classe A et prestations de marquage-piquetage de réseaux / ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Vu la consultation de 3 entreprises par procédure restreinte sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics.com,

Vu le PV de classement des offres, après validation en date du 20 décembre 2021 par M. VARVIER, Vice-Président en charge de l'assainissement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup>:

Un accord-cadre à bons de commande, est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **IRE 01** – 218 Route de Chazelles – 01340 MARSONNAS, pour la réalisation d'investigations complémentaires de détection et géo-référencement de réseaux en classe A et prestations de marquage-piquetage de réseaux sur le territoire de la Communauté de Communes.

Article 2:

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'1 an, pouvant être renouvelée 2 fois par période successive d'1 an et par tacite reconduction (durée maximale de 3 ans soit jusqu'en décembre 2024).

Le montant total de l'ensemble des bons de commande (sur la durée maximale de l'accord-cadre) est estimé inférieur à 40 000 € HT et ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de **39 999 € HT**.

A titre indicatif, le montant estimatif du DQE de simulation, remis dans l'offre s'élève à 24 750,00 € HT.

Chaque bon de commande sera émis au fur et à mesure des besoins.

**N°2021/98– Projet d'aménagement d'un plateau sportif et d'une piste d'athlétisme à Montceaux (étude géotechnique de conception de phase avant-projet)**

Vu l'offre technique et financière remise par le bureau d'étude Antémys Géotechnique.

Vu l'avis favorable du Président de la commission bâtiments et espaces extérieurs et de la Présidente de la commission sociale et vie sportive du 21 décembre 2021

Article 1<sup>er</sup>:

Il est décidé de valider l'offre technique et financière du bureau d'étude Antémys Géotechnique - Rue du Développement – ZI Visionis II- 01090 GUEREINS relative aux investigations géotechniques et à l'étude géotechnique de conception en phase avant-projet de l'aménagement d'un plateau sportif et d'une piste d'athlétisme à Montceaux.

Article 2:

Cette prestation s'élève à 5 650, 00 € HT soit 6 780, 00 € TTC.

Les études pourront être réalisées dans un délai de 5 à 6 semaines à compter de la notification de la commande.

**N°2021/99 – Projet d'aménagement de terrains de sport et d'une piste d'athlétisme à Saint-Didier-sur-Chalaronne (étude géotechnique de conception de phase avant-projet)**

Vu l'offre technique et financière remise par le bureau d'étude Antémys Géotechnique.

Vu l'avis favorable du Président de la commission bâtiments et espaces extérieurs et de la Présidente de la commission sociale et vie sportive du 21 décembre 2021

Article 1<sup>er</sup>:

Il est décidé de valider l'offre technique et financière du bureau d'étude Antémys Géotechnique - Rue du Développement – ZI Visionis II- 01090 GUEREINS relative aux investigations géotechniques et à l'étude géotechnique de conception en phase avant-projet de l'aménagement de terrains de sport et d'une piste d'athlétisme à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2:

Cette prestation s'élève à 6 010, 00 € HT soit 7 212, 00 € TTC.

Les études pourront être réalisées sous un délai de 5 à 6 semaines à compter de la notification de la commande.

**N°2022/01 – Marché Subséquent n°6 (MOE pour l'aménagement de l'extension du Parc d'Activité Actival à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE) - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de Zones d'Activités (Accord-cadre à marchés subséquents)**

Vu la décision n°2019/23 en date du 03 juin 2019, autorisant la signature d'un accord-cadre (à marchés subséquents) relatif aux prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de Zones d'Activités, avec l'entreprise Cabinet MOREL Dominique,

Vu l'avis favorable de la commission Economie du 01/12/2021, validant le projet modifié d'aménagement de l'extension du Parc Actival,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup>:

Un  **marché subséquent n°6 est signé**, pour notification à l'entreprise Cabinet MOREL Dominique, concernant la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'extension du Parc d'Activité Actival située à St-Didier-sur-Chalaronne (superficie d'environ 7 744 m²), selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 04 juin 2019.

La mission démarrera à la phase AVP-PRO, avec la réalisation et le dépôt d'un nouveau permis d'aménager car le projet d'aménagement de l'extension du parc Actival a été modifié de manière importante avec la suppression d'une partie de la voie interne.

Pour une enveloppe prévisionnelle des travaux estimée à 105 910,00 € HT, le montant du forfait provisoire de la rémunération est fixé à **5 732,13 € HT** avec un taux de rémunération de **4,52%**, correspondant à :

- la mission de base : 4 787,13 € HT,
- les prestations spécifiques pouvant atteindre un montant de : 945 € HT.

Cette rémunération provisoire pourra évoluer dans les conditions prévues à l'article 6 du CCAP.

Article 2 :

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble des marchés subséquents (sur la durée maximale du marché) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de **89 999 € HT**.

Le montant cumulé des missions confiées dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°6, s'élève à ce jour à **37 851,30 € HT** au maximum (d'après les forfaits provisoires de rémunération et avec toutes les prestations spécifiques).

#### **N°2022/02 – Avenant à la convention de stage avec l'université Jean Monnet**

Vu la décision n°2021/91 relative à la convention de stage passée avec l'université Jean Monnet – 10 rue Tréfilerie 42000 SAINT-ETIENNE, Considérant la situation sanitaire en cours et le besoin de développer de fait le télétravail,

Vu la proposition d'avenant transmise par l'Université Jean-Monnet,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer un avenant à la convention de stage afin de placer l'étudiant M. Fedi Ben Noureddine ZOGLAMI, stagiaire étudiant en Licence LEA Anglais-Italien, au sein de l'Office de tourisme Val de Saône Centre, en télétravail les mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin.

Article 2 :

La période de télétravail est actée sur toute la durée du stage, jusqu'à son terme le 12 février 2022.

#### **N°2022/03 – Validation Plan de financement APD : alimentation électrique des lots n°1 et n°2 de l'extension Sud du parc d'activité Visionis 6 à Montceaux**

Vu le plan de financement APD proposé par le SIEA concernant des travaux d'aménagement du réseau électrique qui seront réalisés par l'entreprise SERPOLLET et définis par conventionnement,

Article 1<sup>er</sup> :

Un plan de financement APD transmis par le SIEA de l'Ain est validé dans le cadre de la viabilisation des deux lots de l'extension Sud du parc d'activité Visionis 6 à Montceaux dont la répartition financière est définie comme suit :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	29 200,00 €
Montant des travaux HT	24 333,33 €
Participation du SIEA (50% HT)	12 166,67 €
Récupération de la TVA	4 866,67 €
<b>Dépense prévisionnelle restant à la charge de la CCVSCentre</b>	<b>12 166,67 €</b>

#### **N°2022/01/25/24 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE PRÉSIDENT**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

##### **N°2021/94 – Virement de crédit du Budget Principal – Exercice 2021**

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2021, voté le 6 avril 2021,

Vu la décision modificative n° 1, votée le 25 mai 2021,

Vu la décision modificative n° 2, votée le 31 août 2021,

Vu la décision modificative n° 3, votée le 26 octobre 2021,

Vu la décision modificative n° 4, votée le 30 novembre 2021,

Vu les crédits disponibles en section de fonctionnement au compte 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 487 915,03 €,

Vu la demande du Trésor Public de constituer une provision pour dépréciation de créances d'un montant de 4 976,98 euros alors que les crédits budgétaires s'élèvent à 3 213 €,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé un transfert de crédits en section d'investissement :

- du compte 022 « Dépenses imprévues » : - 1 780 €

- au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » : + 1 780 €.

##### **N°2021/95 – Virement de crédit du Budget Assainissement Collectif – Exercice 2021**

Vu le Budget Assainissement Collectif exercice 2021 voté le 6 avril 2021,

Vu la décision modificative n° 1 votée le 31 août 2021,

Vu la décision de virements de crédits n° 1 en date du 16 novembre 2021,

Vu les crédits disponibles en section de fonctionnement au compte 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 200 000 €,

Vu la demande du Trésor Public de constituer une provision pour dépréciation de créances d'un montant de 21 245,44 euros alors que les crédits budgétaires s'élèvent à 190 €,

Vu les conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial signées avec VNF le 2 novembre 2021 prévoyant une indemnité annuelle à verser à partir de l'année 2020 de 6 648,52 euros pour la canalisation située à Mogneneins et de 2 584 euros pour la canalisation située à Lurcy,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé un transfert de crédits en section d'investissement :

- du compte 022 « Dépenses imprévues » : - 39 600 €
- au compte 6378 « Autres taxes et redevances » : + 18 500 €.
- au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » : + 21 100 €.

**N°2021/96 – Virement de crédit du Budget Assainissement Non collectif – Exercice 2021**

Vu le Budget Assainissement non collectif – exercice 2021, voté le 6 avril 2021,

Vu les crédits disponibles en section de fonctionnement au compte 6063 « Fournitures d'entretien et de petit équipement » pour un montant de 32 641,36 €,

Vu la demande du Trésor Public de constituer une provision pour dépréciation de créances d'un montant de 90 euros alors que les crédits budgétaires s'élèvent à 68 €,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé un transfert de crédits en section d'investissement :

- du compte 6063 « Fournitures d'entretien et de petit équipement » : - 30 €
- au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » : + 30 €.

Fait à Monceaux, le 25 janvier 2022

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

au :

